



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, que lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 321 concernant la prévention des incendies.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.munpontmain.qc.ca ou à l'hôtel de ville situé au 5, rue de l'Église, sur heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donnée à Notre-Dame-de-Pontmain, ce douzième (12) jour d'avril deux mille vingt-quatre (2024).

(signé Robert Leclair)

Robert Leclair, Dg/Greffier-trésorier